



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 209-19

Objet : *RD - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie*

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Josiane Beaud - Driss Bourida - Alois Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 209-19

objet **RD - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que Grand Chambéry intervient auprès de ses communes membres pour un prestation d'assistance à la gestion et à l'exploitation des points d'eau d'incendie (PEI), dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des PEI et afin de fiabiliser les interventions sur le réseau d'eau potable.

Les prestations détaillées ci-après font l'objet d'une convention qui définit les conditions et les modalités financières de leur réalisation.

Prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI (fonctionnement)

- Organisation des visites de réception des PEI neufs ou renouvelés.
- Maintenance préventive et corrective des PEI publics.
- Contrôle technique des PEI.
- Mise à jour de la base de données départementale et ensemble des relations techniques avec le SDIS de la Savoie.
- Avis sur les documents d'urbanisme relatifs à la DECI pour les projets le nécessitant.

Ces prestations sont facturées à la commune de manière annuelle selon un montant forfaitaire défini en Conseil communautaire pour l'année en cours.

Interventions pour travaux d'investissement

- Renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) avec ou sans terrassement.
- Renouvellement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement.
- Renouvellement avec déplacement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement.
- Création d'un poteau supplémentaire sur conduite existante.

Ces interventions sont facturées après intervention selon les tarifs votés en Conseil communautaire pour l'année en cours.

La convention approuvée par décision n° 052-19 du Bureau du 2 mai 2019 portait sur l'année 2019. Il est proposé de renouveler la convention type jointe, prévue :

- sur une durée d'un an pour les communes de Chambéry et La Motte-Servolex,
- d'une durée d'un an renouvelable deux fois tacitement pour les toutes les autres communes.

Grand Chambéry participera au renouvellement des poteaux incendie existants, par un fonds de concours à hauteur de 50 % des dépenses HT réalisées par la commune, qui devra être sollicité de manière annuelle par la commune sur présentation d'un justificatif. La création de poteaux incendie supplémentaires sur conduite existante n'est pas concernée par le fonds de concours.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux, de prestations de services,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention type entre Grand Chambéry et ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 209-19

Objet de l'acte : RD - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : Convention type

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22855H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22855H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au